

PROJET

Intitulé:	
Identité du porteur :	Site de réalisation :

LES PRINCIPES HORIZONTAUX

(Article 9 du règlement (UE) n° 2021/1060 relatif aux FES)

Les états membre et la commission veillent à ce que les principes décrits ci-dessus, soient pris en compte et favorisés tout au long de la l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes

 EGALITE DES GENRES EGALITE FEMMES-HOMMES	L'égalité femmes-hommes constitue un véritable enjeu de société. Aujourd'hui encore, les femmes restent victimes d'inégalités notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de représentation politique, de pauvreté, de la santé. C'est pourquoi, l'union Européenne a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un de ces principes fondateurs. Page 2
 EGALITE DES CHANCES NON DISCRIMINATION	L'égalité des chances et la non-discrimination luttent contre toutes discriminations fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle. Il convient de se mobiliser pour lutter contre les discriminations de manière générale, en proposant des solutions concrètes dans les projets financés par des fonds européens. Page 3
 LE DEVELOPPEMENT DURABLE	L'union européenne a défini une stratégie de développement durable afin d'améliorer le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et futures. L'enjeu est de transformer l'économie et la société pour surmonter les 4 enjeux écologiques majeurs que sont le changement climatique, les menaces diverses à la biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires. Page 4

Pour pouvoir être soutenu par les programmes européens, votre projet doit concourir à la prise en compte de ces principes.

- De façon directe : il s'agit de votre projet,
- De façon indirecte : il ne s'agit pas du cœur de votre projet mais son contexte général et/ou votre structure y concoure(nt).
-  Ces éléments constituent des critères d'éligibilité importants lors de l'analyse de votre dossier.

PRINCIPE D'EGALITE HOMME-FEMME

LIE AU PROJET		LIE A LA STRUCTURE	
1 - Quelle est la part de femmes impliquée dans le montage du projet ?	☐ Plus de 50% ☐ Entre 25 et 50% ☐ Entre 10 et 25% ☐ Moins de 10%	1 - Quelle est le secteur d'activité de votre structure ?	[Préciser]
2 - Comment les femmes sont-elles impliquées dans le projet ?	☐ Direction/coordination ☐ Montage du projet ☐ Suivi et mise en œuvre ☐ Secrétariat	2 - Quelle est la répartition de l'emploi par sexe au niveau de votre structure ?	% de femmes % d'hommes
3 - L'ensemble des actions est-il ouvert aux hommes et aux femmes ?	[Préciser]	3 - Quel est le poste le plus élevé occupé par une femme au sein de la structure ?	☐ Direction générale ☐ Cadre dirigeant ☐ Cadre ☐ Autre [précisez]
4 - L'implication des femmes dans les activités traditionnellement réservées aux hommes est-elle favorisée ?	[Préciser]	4 - Votre structure met-elle en place des facilités permettant à ses employés de concilier leur vie professionnelle et leur vie privée ? (Télétravail, horaires de réunions adaptés, facilités de co-voiturage, mise à disposition de véhicules, PDE, incitation aux congés de paternité, temps partiel choisi, conciergerie d'entreprise...)	[Préciser]
5 - Les affiches ou plaquettes du projet présentent-elles une répartition équitable entre les femmes et les hommes ?		5 - Votre structure mène-t-elle une politique de lutte interne contre les stéréotypes ?	[Préciser]
6 - Le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires du projet est-il étudié et comparé au nombre potentiel de bénéficiaires ?		6 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre structure	[Préciser]
7 - L'accès des femmes à la formation et à la qualification est-il favorisé ?			
8 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre projet	[Préciser]		

PRINCIPE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE NON-DISCRIMINATION

LIE AU PROJET		LIE A LA STRUCTURE	
1 - Votre projet comprend-t-il des actions particulières à destination des publics défavorisés (lieux, tarifs, services, accès...) ?	[Préciser]	1 - Votre structure mène-t-elle des actions visant à réduire les discriminations et favoriser l'égalité des chances (CV anonyme, promotion interne, label de diversité...) ?	[Préciser]
2 - Votre projet favorise-t-il l'emploi de personnes défavorisées, en insertion, éloignées de l'emploi (chômage de longue durée, sans qualification...) ?	[Préciser]	2 - Votre structure emploie-t-elle des salariés en contrats aidés (contrats d'insertion...) ?	[Préciser le % par rapport à l'effectif]
3 - Le projet est-t-il ouvert et accessible aux personnes à mobilité réduite ?	[Préciser]	3 - Les locaux de votre structure, les équipements/mobiliers sont-ils adaptés aux personnes à mobilité réduite ?	[Préciser]
4 - Avez-vous mis en place d'autres actions spécifiques permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination (handicap, sexe, origine ethnique, religion, âge, orientation sexuelle...) ?	[Préciser]	4 - Votre structure sensibilise-t-elle son personnel au principe d'égalité des chances et de non-discrimination ?	[Préciser]
5 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre projet	[Préciser]	5 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre structure	[Préciser]

PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LIE AU PROJET		LIE A LA STRUCTURE	
1 - Votre projet favorise-t-il les déplacements alternatifs ?	[Préciser]	1 - Avez-vous déjà initié au sein de votre structure une démarche générale en faveur de l'environnement (certification écolabel ou équivalent) ?	[Préciser]
2 - Votre projet fait-il l'objet d'un bilan carbone ?	[Préciser]	2 - Avez-vous déjà initié au sein de votre structure une démarche particulière dans un domaine spécifique (réduction de consommation eau gaz électricité, réduction des déchets, ordures, papier...) ?	
3 - Votre projet contribue-t-il à produire ou diffuser des connaissances sur le changement climatique, la biodiversité ou les ressources naturelles ?	[Préciser]	3 - Part des déplacements domicile-travail (hors trajet individuel en voiture), ex : covoiturage, transport en commun, vélo, trottinettes, marche	%
4 - Votre projet intègre-t-il des enjeux liés au changement climatique (réduction des déplacements ou limitation des approvisionnements, réduction d'énergie fossile, production d'énergie renouvelable) ?	[Préciser]	4 - Les circuits courts sont-ils utilisés pour tout type d'approvisionnements ?	[Préciser]
5 - Votre projet a-t-il bénéficié d'un accompagnement sur le sujet environnemental (ADEME, DREAL, Agence de l'eau, Espace Info Energie, Autre...) ?	[Préciser]	5 - Les procédures d'achats comportent-elles des clauses responsables ?	
6 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre projet	[Préciser]	6 - Autre(s) démarche (s) sur cette thématique liée(s) à votre structure	[Préciser]

SUIVI DE LA REALISATION DU PROJET

Décrivez ci-dessous les modalités de suivi des démarches présentées ci-dessus :

EGALITE HOMMES-FEMMES

Modalités liées au projet	Modalités liées à la structure
Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5 Point 6 Point 7 Point 8	Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5 Point 6

EGALITE DES CHANCES – NON-DISCRIMINATION

Modalités liées au projet	Modalités liées à la structure
Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5	Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5

DEVELOPPEMENT DURABLE

Modalités liées au projet	Modalités liées à la structure
Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5 Point 6	Point 1 Point 2 Point 3 Point 4 Point 5 Point 6